**REGLEMENTS des**

**INSPECTIONS à TITRE INITIAL et des MODELE et ALLURES**

1. Qu’est-ce qu’une « inspection à titre initial » ou ITI ?

Une "Inspection à Titre Initial" (plus communément appelée "ITI") est le passage obligatoire pour tout cheval :

* N'étant pas encore inscrit dans le stud-book Irish Cob (cheval ONC ou OC ou autre race)
* Etant inscrit dans un autre stud-book (GCS, TGCA, IPSA, …) et souhaitant devenir " facteur d'Irish Cob" (uniquement pour les mâles et juments).

Il s'agit d'un jugement du modèle et des allures pour déterminer si le cheval correspond au standard de la race Irish Cob ou Irish Cob Part Bred et s’il peut ou pas, intégrer l’Irish Cob Stud Book du HSI, Stud-Book mère Irlandais dont le France dépend.

L’inspection de chaque cheval est individuelle. Les chevaux sont présentés les uns après les autres devant les juges.

1. Qu’est-ce qu’un concours « Modèle et allures » ?
2. Présentation par catégorie :

Un concours de "modèle et allures" (ou M&A) est proposé à tous les chevaux déjà irish-cob inscrits dans un studbook (ou facteur de) ou Irish-Cob Part Bred.

Il s'agit du même type de présentation et de jugement que l’ITI, où la finalité n'est plus l'intégration au Studbook mais le classement des chevaux présentés du « meilleur » au « moins bon ». Ainsi, le propriétaire prend connaissance des points forts et des points faibles de son cheval.

Les chevaux de chaque catégorie sont présentés suivant l’ordre de passage définit par FIC, affiché et disponible sur demande. Il est impératif de suivre le déroulement des jugements afin d’être prêt lors du passage de votre cheval.

1. Catégorie « lot d’élevage » :

L’épreuve « Lot d’élevage » a pour but de valoriser les lignées Irish Cob. Elle s’adresse uniquement aux chevaux déjà inscrits dans le Stud-Book.

Un lot d’élevage se compose d’un reproducteur, mâle ou femelle, et de 2 à 3 descendants. Les juments suitées sont autorisées et le produit compte comme 1 descendant. Le reproducteur peut être Elite ou non.

Les jugements privilégient l’harmonie, les modèles, les allures et la présentation du lot.

Les mentions Elites peuvent être attribuées sur cette présentation sous acceptation d’enregistrement financier par le propriétaire.

Le prix annoncé concerne le lot et non un cheval (se référer à la grille tarifaire).

Enfin les chevaux présentés ne sont pas dans l’obligation d’appartenir au même propriétaire.

Cette catégorie n’est pas ouverte aux chevaux et produits inscrits en ICPB (irish cob part bred) ou en OC (origine constatée).

1. Conditions d’accès aux concours (M&A ou ITI) :
2. Chevaux admis :

Tous les chevaux typés Irish Cob ou Irish Cob Part Bred pour les ITI et tous ceux appartenant aux différents stud-book Irish Cob pour les M&A, ayant obligatoirement une puce électronique et un numéro de Sire pour les chevaux français, sont admis.

Il est possible d'inscrire son cheval en ITI et en M&A. Dans ce cas, le paiement du M&A est demandé à l'inscription et sera remboursé sur place si le cheval n'est pas jugé apte à intégrer le cheptel. (Seul cas de remboursement possible, les absences quelles que soient les raisons, ne seront pas remboursées)

1. Vaccination :

**Tout cheval inscrit doit être à jour des vaccinations obligatoires**. Ceci est valable également pour les engagements aux qualifications loisirs organisées lors des concours. France Irish cob se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect du protocole vaccinal du cheval lors de la présentation devant les juges.

Lien d’information sur le protocole de vaccination

<http://www.haras-nationaux.fr/information/accueil-equipaedia/soins-et-prevention/prevention/vaccinations.html>

1. Indemne d’une maladie contagieuse :

Morve, peste équine, rage, métrite contagieuse, anémie infectieuse…

1. Exempts de tares et vices rédhibitoires :

Boiterie, immobilité, fluxion, etc.….

1. Responsabilité civile :

Votre cheval doit être assuré par vos soins en responsabilité civile. Une attestation d’assurance est demandée lors de l’engagement du cheval.

1. Envoi des engagements et délais :

L’engagement doit être effectué au plus tard 10 jours avant l'événement (merci de ne pas attendre le dernier moment, pour une meilleure organisation : le plus tôt est le mieux), à l'aide du bulletin correctement rempli, accompagné du paiement nécessaire et des copies de toutes les pages écrites du passeport actuel du cheval.

Exceptionnellement, l’inscription en M&A est possible sur place, en fonction du nombre de participant, et laissée à la discrétion des membres du bureau présents.

1. Validation des jugements :

Le jugement est validé sur place par inscription sur le passeport.

Une feuille décrivant la démarche à faire auprès de l'IFCE sera rendue avec le passeport et la feuille de jugement.

**Des frais de validation seront demandés lors de la remise du passeport (suivant grille tarifaire). En cas de non règlement sur place, les documents nécessaires à l'enregistrement à l'IFCE seront gardés par FIC jusqu'au paiement intégral des sommes dues.**

1. Les juges :

Il y a obligatoirement deux juges présents : un juge grade 1, actuellement Irlandais (seul habilité à juger les mentions) + un juge grade 2 (ou deux juges stagiaires) actuellement français mais plusieurs autres juges peuvent être présents, notamment des juges de l’IFCE.

Les juges n'ont pas accès au nom du cheval ni à ses origines. Ils jugent un numéro.

Il leur est demandé de ne regarder ni l'ordre de passage (pour avoir le nom du cheval), ni les passeports des chevaux (pour avoir leurs origines).

1. La mention « Elite » des reproducteurs :

La mention Elite peut être proposée par les juges pour les reproducteurs inscrits au stud-Book à la naissance. Seuls les étalons peuvent prétendre à la mention « élite » après passage en ITI. Les chevaux « Elites » sont approuvés pour participer au programme d’élevage sélectif. Le propriétaire reste libre d’accepter ou non l’inscription de cette mention. Les mentions « Elites » peuvent être attribuées lors des ITI (pour les étalons) ou des M&A y compris en « lot d’élevage » mais ne peuvent être délivrées qu’à partir de 2 ans.

**Des frais de validation de la mention seront demandés lors de la remise du passeport (suivant grille tarifaire).**

1. Obligations :

L'engagement oblige le propriétaire au respect des différents règlements de France Irish Cob, notamment concernant l'utilisation et la diffusion sur tous supports des photos prises sur place et des résultats nominatifs.

**Les décisions du Jury sont sans appel !**

1. Présentation :
* Quelle que soit la catégorie de l’inspection, la présentation s’effectue sous la seule responsabilité du propriétaire de l’animal.
* Un soin particulier est apporté à la présentation tant pour l’animal que pour les personnes. Une note étant attribuée pour celle-ci lors du M&A.
* Les horaires de passage seront affichés à l’entrée du manège ou de la carrière de présentation.

Présentation en main

-Elle s’effectue à 1 ou 2 personnes habillées de façon correcte et uniforme. Une tenue type « concours » sera privilégiée.

-L’accompagnateur, fortement recommandé, peut s’aider d’une chambrière.

-Ayez votre numéro visible (apposé de chaque côté de la têtière).

- Tous les chevaux d’une même catégorie doivent se présenter dans le manège/carrière au même moment, les passages au sein de la catégorie se faisant de manière aléatoire.

- Pour les sujets de moins de 2 ans ainsi que pour les produits sous la mère, la présentation se fait en licol. Lors des allures les poulains pourront éventuellement être lâchés après demande au jury.

Bien que la présentation des sujets de moins de 2 ans en ITI soit possible, on notera qu’il est préférable d’attendre les 2 ans révolus avant de les présenter afin d’optimiser les jugements parfois difficiles sur les jeunes chevaux.

-A partir de 2 ans, tous les entiers doivent porter un filet avec mors dès la sortie du box ainsi que lors de la présentation.

Les juments et les hongres peuvent être présentés en licol (propre, ajusté et en évitant les couleurs trop voyantes toujours dans le souci de valoriser votre cheval et de faciliter le jugement).

Les filets blancs, les muserolles imposantes, les mors à aiguille ou à anneaux trop gros ne sont pas recommandés pour la mise en valeur de votre cheval.

- Le propriétaire devra pouvoir ouvrir la bouche de son cheval pour une vérification des dents et ce, quel que soit l’âge, si demandé par les juges.

Le juge doit également pouvoir toucher et prendre les membres du cheval sans que celui-ci n’ait de réaction démesurée (bousculade, ruade, fuite…) sous peine d’ajournement ou exclusion définitive du cheval.

Conditions de présentation de l’animal

- Tout geste de cruauté, de maltraitance ou de barbarie sera sévèrement réprimandé (exclusion définitive).

- L’état général du cheval doit être suffisant sous peine d’ajournement.

- Il est recommandé d’éviter de présenter des animaux récemment blessés.

-Le cheval doit être pansé ou douché si nécessaire, queue et crinière démêlées et non tressées. Dans la mesure du possible, toute la crinière doit être positionnée du même côté.

-Les pieds doivent être correctement parés et/ou ferrés sous peine d’exclusion.

-Le propriétaire doit être maître de son cheval, tout comportement dangereux peut mener à l’exclusion du concours.

1. Comment présenter son cheval :
2. Présentation Statique :

Placez-vous à 6-7 mètres face au jury (où à l’endroit que vous indiquera le jury), votre cheval sera présenté hors crins (la crinière étant alors du côté opposé au jury)

Il doit être immobile, attentif, calme et d’aplomb sur ses 4 membres : le latéral côté jury peut être légèrement campé (cela permet de mieux observer certaines parties).

Le présentateur se tient face à la tête du cheval présenté en filet. Il guide le cheval à l’épaule pour le placer d’aplombs.

 La présentation du cheval à l’arrêt permet de constater certaines particularités difficiles à voir sur le cheval en mouvement. Cet examen permet bien sûr de découvrir les défauts d’aplomb et surtout de voir le cheval dans son ensemble (qualités, expression, tissu, étendue, points de force, etc.…) ainsi que sa conformité avec le standard de race.

1. En mouvement :

Cette présentation en mouvement a pour but de permettre au jury de vérifier la rectitude en marche des aplombs et des pieds, l’amplitude du pas, l’engagement des postérieurs, la souplesse des articulations, l’équilibre naturel et le brillant des allures.

Elle peut mettre en évidence des boiteries.

Elle s’effectue en règle générale :

- en ligne, un aller-retour au pas, puis au trot

- en triangle, au pas puis au trot avec allongement du trot sur la longueur faisant face au jury.

Suivant le lieu où est organisé le concours, le mode de présentation peut différer



Exemple Type de présentation

VI . La Qualification Loisir :

Les qualifications loisirs juniors, montées, bâtées ou attelées ont pour objet de mettre en valeur certaines qualités demandées à un cheval ou un poney destiné à une pratique équestre qui allie PLAISIR et SECURITE.

Le QL sont pilotées par la SFET(Société Française des Equidés de Travail) qui a étalbli son propore règlement pour les épreuves. Celui-ci est consultable sur leur site internet .

Cependant, pour des raisons de sécurité et d’assurance, il est demandé aux propriétaires d’entiers de plus de 2 ans de participer aux épreuves des QL en filet avec mors obligatoirement.